FRC.4' 28329
Case
Frc
24083

LÉONARD-JOSEPH PRUNELLE,

DE GRENOBLE,

MANDATAIRE DU PEUPLE FRANÇAIS

AUPRÈS DE LA CONVENTION NATIONALE,

AUX CITOYENS

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

SES COMMETTANS ET SES FRÈRES.

LÉONARD-JOSEPH

PRUNELLE,

DE GRENOBLE,

MANDATAIRE DU PEUPLE FRANÇAIS

AUPRÈS DE LA CONVENTION NATIONALE,

AUX CITOYENS

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

SES COMMETTANS ET SES FRÈRES.

Citoyens, Frères et Amis,

La patrie nous réclame tout entier : elle dit à tous, elle dit à chacun de nous : » dans ce » moment, où je suis en danger, si tu veux » être mon fils, il faut que tu t'oublie pour ne » te souvenir que de moi. Je ne puis t'adopter » qu'à ce prix. Si tu as soit des affections, soit » des haînes, soit des passions, soit des ambitions que tu ne puisse sacrifier au sentiment » exclusif et absolu que tu me dois, continue » d'être esclave de la tyrannie, et ne m'appelle

» pas ta mère, parce que de tous les hommes
» tu serois le plus infâme ; tu serois un traître. «

Voilà, citoyens, frères et amis, la mesure qui doit nous servir à nous juger les uns et les autres ; car chaque citoyen français doit être, dans ce moment et toujours, le surveillant sévère et courageux de tous les autres. Tous les fonctionnaires publics et les mandataires du peuple surtout, doivent être soumis à cette surveillance d'une manière plus austère encore que tous les autres citoyens, puisque leurs erreurs, leurs infidélités et leurs crimes sont pour la république ce que les délits du simple citoyen sont pour quelques individus ou même un seul.

Ainsi, citoyens, frères et amis, entendez les cris de la patrie, et dans ces momens d'urgence n'écoutez qu'elle. Ainsi, si vous voulez juger ceux de vos mandataires, ceux des fonctionnaires publics qui ont le mieux mérité de conserver votre confiance, voyez avec calme ceux qui ont le mieux suivi, sans dévier, la ligne constitutionnelle de la liberté, de l'égalité, de l'unité et de l'indivisibilité, qui font les bases heureuses de la république française, que nous avons tous juré d'établir et de maintenir.

Garantissez-vous, dans ce jugement, des exhalaisons empoisonnées de ce marais, où croupissent et fermentent les passions, les ambitions, les haînes, qui n'articule le mot patrie que comme les mauvais prêtres parlent de la religion, pour profaner son culte.

Lorsqu'on voudra calomnier devant vous la convention nationale ou ceux de ses membres qui se sont montrés jusqu'à présent les plus ardens défenseurs des droits du peuple, on vous dira : ce sont des scélérats, des jacobins, des montagnards, des clubistes ; on vous parlera de secta-

teur, de faction d'Orléans, des journées des 2 et 3 septembre dernier; on voudra vous persuader qu'il faut marcher contre la ville de Paris, &c. &c. &c.; car quelles calomnies les passions particulières ne peuvent-elles pas proférer; et de quels excès ne peut pas se rendre coupable l'homme même le plus juste, lorsqu'il leur a livré son ame? C'est une rouille qui noircit et dévore l'or le plus éclatant.

Lors donc, frères et amis, que l'on vous parlera de vos mandataires, montagnards, jacobins, &c. répondez : si ce sont des scélérats, il y a des tribunaux; ce n'est pas ce qui doit nous occuper, mais bien ce qu'ils ont fait comme chargés par nous d'établir les droits du peuple. Ainsi, ce que vous nous dites doit nous être suspect, ou comme l'expression d'une passion particulière qui vous agite, ou comme celle plus coupable encore d'une perfidie et d'une trahison de votre part, qui veut nous distraire et nous arracher à l'attention que nous devons à nos plus grands intérêts. Voilà la constitution que ces hommes que vous appellez scélérats, nous présentent; si elle nous convient, leur scélératesse vraie ou supposée, ne doit pas nous empêcher de la sanctionner; en attendant, hommes troublés ou pervers, retirez-vous si vous ne voulez pas attirer sur vous les effets de notre juste indignation, comme maintenant vous méritez notre mépris; car vous ne pouvez être supportés et approuvés que par les aristocrates, les mauvais prêtres et par toutes les sectes de la malveillance.

Frères et amis, voilà les règles générales de tout bon citoyen, de tout homme exempt du levain de l'aristocratie, de tout vrai et franc sans-culotte, ami sincère de la liberté et de l'égalité, de l'unité et de l'indivisibilité de la république,

ainsi que de tous les droits de l'homme, dont l'accomplissement tend à former cette chaîne heureuse, cet entrelassement fraternel de tous les bras des hommes libres pour ne former qu'un seul peuple.

Sans doute l'homme de bien peut difficilement espérer de voir l'accomplissement absolu de son vœu à cet égard ; mais, citoyens, frères et amis, l'homme de bien doit faire ses efforts pour que les lois, les institutions, les personnes et les choses concourrent, si ce n'est à réaliser d'une manière absolue cet accomplissement, du moins à en approcher le plus possible. N'oubliez jamais frères et amis, que le plus dangereux des poisons, dans un gouvernement populaire, c'est l'aristocratie. Ainsi, si vous ne voulez pas trahir vos propres intérêts et ceux de la patrie, éloignez toujours, toujours et toujours de vos affaires, les hommes chez lesquels vous en observerez des germes.

Maintenant, citoyens, frères et amis, après avoir établi les règles fondées sur le sens commun, et qui suffisent à tout bon citoyen, à tout vrai sans-culotte de cœur et d'esprit, pour porter un jugement sain sur les personnes et les choses dans les affaires de la république, je descends dans le détail des objets qui ont servi d'instrumens, de prétextes ou d'alimens à la malveillance des *messieurs ;* car ce mot, qui jadis n'étoit pas donné à tout le monde, peut fort à propos être conservé à ceux qui ne veulent pas faire le sacrifice de leurs petites passions à la patrie.

D'abord, je crois devoir vous parler de moi : j'ai toujours aimé la solitude et la retraite. La révolution française ne m'a point trouvé étranger aux droits de l'homme qu'elle a proclamés, et que j'ai toujours portés dans mon esprit et dans mon cœur : aussi je lui ai toujurs été fidèle. Tout

ce qu'elle a exigé de moi, je l'ai fait. Le peuple m'a tiré de ma solitude pour me faire officier municipal, ensuite maire de Grenoble, et enfin son mandataire à la convention nationale. Partout j'ai suivi ses ordres, partout j'ai agi et j'ai voté de la manière qui m'a paru la plus conforme à ses plus grands intérêts et la plus propre à lui assurer le libre et entier exercice de ses droits.

Je n'ai jamais été membre d'aucune société populaire jusqu'à présent, parce que mon goût pour la retraite et la solitude est toujours là, pour me reporter dans ma chambre lorsque le peuple voudra bien me le permettre.

Je déclare que j'ai toujours voté librement dans la convention nationale, et que, quoique dans un appel nominal important, je n'aie pas été de l'avis du plus grand nombre, néanmoins je n'ai jamais apperçu ni poignards, ni pistolets, ni dangers, et que la force armée ne s'est jamais montrée dans le lieu des séances de la convention nationale pour égorger ou menacer ni elle ni aucun de ses membres.

En voilà assez sur moi.

Je viens aux sociétés populaires : je reconnois que sans elles, la liberté et l'égalité ne se seroient jamais établies en France. Je reconnois que sans elles, l'une et l'autre disparoîtroient bientôt de son territoire. Je reconnois enfin que sans elles tous les fléaux et toutes les horreurs de la guerre civile désoleroient la France, et enséveliroient sous ses décombres plus des trois quarts de ses habitans.

Les sociétés populaires, frères et amis, les jacobins sont des réunions de citoyens qui discutent publiquement sur les grands intérêts de la patrie : si l'on y énonce quelquefois des opinions excessives, la discussion les épure, et c'est vrai-

ment là que l'esprit public se forme et que les têtes et les cœurs deviennent patriotes.

Les sociétés populaires discutant, délibérant en public, et tenant registre de leur délibération, ne peuvent jamais être funestes à la liberté du peuple. Ce n'est pas lorsque l'on délibère en public, ce n'est pas lorsque l'on écrit des délibérations, ce n'est pas, dis-je, alors, que l'on trahit et que l'on trame des conjurations.

Eh bien ! les jacobins délibèrent en public ; tandis que, de leur propre aveu, les meneurs du côté droit, de la plaine ou marais, se réunissoient à huis clos. Aussi, citoyens, frères et amis, depuis long-tems ai-je conçu de grands soupçons sur plusieurs de ces hommes, ainsi que le peuple qui les entend et qui les voit de près, et ainsi que vous les auriez conçus vous-mêmes si vous aviez été avec nous.

Méfiez-vous donc, citoyens, frères et amis, des discours et des hommes qui vous proposent de détruire les sociétés populaires. Dans tout ce que l'on vous présente, considérez d'abord ce qui est, et ce qui peut être approuvé ou applaudi par les aristocrates, par les malveillans de l'intérieur et par les ennemis de l'extérieur, et sur-le-champ refusez votre adhésion, ou du moins suspendez-la jusqu'à ce que vous soyez complètement instruits. Nous sommes dans un moment où toutes les hypocrisies veillent pour vous tromper et vous trahir, et où la malveillance est très-active, et se complaît à environner d'écueils et de dangers les bons citoyens.

Je crois qu'il est de mon devoir de m'arrêter un instant sur les journées des 2 et 3 septembre dernier, journées dont le souvenir sera à jamais douloureux pour les ames douées de quelque sensibilité ; mais qui ont servi de prétexte à des

hommes très-coupables, selon moi, et qui néanmoins se disoient *vertueux*, lorsqu'ils portoient la haîne, le trouble et la division dans le sein de la convention nationale, et dans une partie abusée de la France.

Pour prendre une idée juste de ces tristes journées, il faut vous rappeler celle du 10 août qui les précéda de vingt-deux jours. Cette journée à jamais célèbre ouvre les fastes de la République française, mais elle en a tracé les premières pages en caractères de sang. Sans compter les satellites du despotisme qui tombèrent avec le trône, un nombre très-considérable de citoyens et de soldats de la liberté furent victimes de leur dévouement pour elle.

La perte de tant de bons citoyens porta la douleur et le désespoir dans l'ame de ceux qui leur survivoient, et surtout dans celles de beaucoup de pères, de veuves, d'orphelins et d'amis.

Un nombre considérable de satellites du château avoient échappé à la vengeance du peuple : c'est dans ce même temps que nous éprouvions des trahisons qui avoient ouvert à nos ennemis un passage jusques dans les plaines de Châlons - sur - Marne ; Paris étoit menacé ; car c'est sur-tout contre Paris que tous les ennemis de la liberté et de l'égalité dirigeront tous leurs efforts ; Paris, dis-je, étoit menacé; il se trouvoit dans la nécessité de faire sortir de son sein de nombreux bataillons, les meilleurs, les plus courageux patriotes étoient nécessairement du nombre. Alors il arriva ce qu'il arrive presque toujours, lorsque la foiblesse, au désespoir, se croit en danger, elle devint cruelle : elle pensa dans son effroi que les royalistes, qui étoient encore nombreux dans Paris, tenteroient de renouveller le combat, et que leurs premiers efforts se porteroient vers les prisons et maisons

de force, pour se renforcer de tous les prisonniers dont le très-grand nombre étoient suspects : voilà ce que la foiblesse pensa dans son effroi ; et, dans son désespoir, elle se porte vers les prisons, instruit très-sommairement l'affaire de chacun d'eux, les condamne ou les absout, et exécute sur-le-champ son jugement.

Détournons nos regards de ces scènes de sang qui font souffrir les ames généreuses et sensibles ; mais enfin lorsqu'on nous force à nous y arrêter, il faut bien, pour être juste en tout, reconnoître qu'elles sont cruelles en effet les tristes journées des 2 et 3 septembre, mais aussi qu'elles tiennent à la révolution du 10 août, et aux dangers qui menaçoient Paris ; et enfin qu'elles ont été produites par la foiblesse toujours cruelle lorsqu'elle est au désespoir, et non par la froide et barbare scélératesse qui égorge pour se jouer.

Voilà, citoyens, ce qui arrive dans les guerres et les dissentions civiles ; voilà ce qui est arrivé dans la Vendée et dans plusieurs departemens voisins, par la négligence, l'incurie et la trahison de beaucoup de fonctionnaires publics, qui n'ont que trop servi d'instrumens aux aristocrates, aux mauvais prêtres et à tous les scélérats qui veulent égarer le peuple.

Ayez la plus grande méfiance, citoyens, frères et amis, pour tout ce qui tend à porter la division parmi les Français, à les armer, à les exciter les uns contre les autres, sur-tout dans ce moment où nous avons un si grand besoin de rester unis. Tenez constamment pour très-suspect, je crois qu'il est de mon devoir de vous le répéter souvent, tenez, di-je, pour très-suspect tout ce qui est approuvé par les aristocrates et les malveillans, ainsi que tout ce qui porte sur leurs visages le sourire et les applaudissemens de

la perfidie : méfiez-vous-en, dis-je, comme d'une calamité publique qui vous menace.

J'arrive aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin, que toutes les espèces de malveillances et d'hypocrisies se sont efforcées de peindre avec toutes les fausses couleurs de la calomnie la plus perfide, dans la vue de hâter l'achèvement de l'œuvre cruelle qu'elles ont crue, un moment, être à la veille de voir consommer : cette œuvre est de porter le trouble et la division dans toutes les parties de la République et d'opérer la subversion de Paris ; cette ville que, dans ces temps de dangers pour la patrie, tout bon citoyen doit considérer comme le boulevard de la liberté et de l'égalité, comme le grand camp retranché de la République une et indivisible.

On vous a beaucoup parlé de poignards, d'ordre de faire feu, de tirer sur les députés ; de boulets et de grilles pour les embrâser ; de la contrainte où la convention fut de rentrer plus vîte qu'elle n'étoit sortie lorsqu'elle voulut se montrer au peuple : ces assertions sont tout-à-la-fois ridicules et calomnieuses. Voici le fait :

Barrère propose d'aller délibérer au milieu de la force armée : la convention sort, parcourt le Carousel, fait le tour de l'immense jardin des Tuileries ; rentre, après cette longue promenade, dans le lieu de ses séances.

Vive la République et la Convention nationale, --- *Liberté, Égalité*, --- *les chapeaux élevés*, --- furent les cris et les mouvemens du peuple et de la force armée. On ajoutoit encore --- *Union et Constitution*. Je ne vis pas un seul visage irrité parmi le peuple.

On vous a dit que le commandant de la force armée parisienne, avoit ménacé Hérault, président de la convention nationale, et toute la

convention ; qu'il avoit donné l'ordre de faire feu : c'est la plus insigne et la plus coupable des faussetés : la vérité est qu'il lui parla avec la chaleur d'un patriotisme ardent, mais pur ; et que les ordres qu'il donna à la troupe armée, furent pour qu'elle se tînt sous les armes, et pour que la marche de la convention ne fût ni embarassée ni troublée par une foule immense qui étoit dans le Carousel, et parmi laquelle, sans doute, pouvoient se trouver beaucoup de contre-révolutionnaires et de personnes mal-intentionnées.

J'oserai vous le dire, citoyens, frères et amis, pour un homme de bonne foi, et qui ne recèle pas dans son cœur le venin de cette perfidie qui s'efforce à placer l'effigie du mal là où le mal ne se trouve pas ; j'oserai, dis-je, vous le dire : pendant cette promenade de la convention nationale, la physionomie de la force armée et celle du peuple présentoit l'image d'une fête populaire : et certainement un étranger, qui auroit ignoré la langue française, n'en auroit pas pris une autre idée.

Quant aux plaintes que plusieurs députés ont faites, sur ce qu'on ne les laisssoient pas entrer & sortir librement. Je dois vous oberver que les consignes, pour ne laisser entrer ni sortir personne, ont dû être sévères pour le bon ordre & pour la sûreté de la convention elle-même, dans un moment où le palais national étoit environné d'une multitude immense, parmi laquelle pouvoit se trouver plusieurs scélérats semblables à l'assassin de Lepelletier : d'ailleurs la multitude de fusilliers qui successivement recevoient ou donnoient la consigne dans les divers postes, pouvoient ne pas la rendre ou l'entendre avec exactitude ; ce qui le prouve, c'est qu'après la promenade, lorsque la convention fut rentrée dans le lieu de

ses séances, je sortis pour aller dîner : je fus interrogé par plusieurs sentinelles, je leur montrai ma carte de député : je sortis très-librement & je rentrai de même.

Il faut que vous sachiez aussi, ce que l'on s'est bien gardé de vous dire, c'est que plusieurs députés du marais ont agi avec beaucoup de passion ou de perfidie, en refusant de montrer leur carte de député, en adressant des injures & des menaces, en présentant des pistolets, &c. à des citoyens qui étoient paisiblement sous les armes à leurs postes. Ces faits servent a vérifier ce dont j'ai eu la conviction dès les premiers momens où les meneurs du côté droit ont vociféré les premières dénonciations, la force départementale prétorienne pour la convention nationale, ainsi que des sarcasmes injurieux contre Paris & ses administrateurs; ces faits, dis-je, servent à vérifier que les meneurs du côté droit & leurs complices ont constamment eu en vue de pousser Paris à quelque grande imprudence.

Eh bien! Paris injurié, Paris vexé, Paris opprimé, Paris dont la cause étoit vraîment celle de la liberté & de l'égalité, celle de la République une & indivisible, Paris, dis-je, s'est levé pour se plaindre & pour dénoncer des hommes haîneux, ambitieux & coupables ; pour dénoncer encore la commission des douze, qui s'est conduite d'une manière si absurdement oppressive, que son président, un des meneurs du marais, l'adroit Boyer-Fonfrède, ce très-riche négociant de Bordeaux, a déclaré à la tribune de la convention nationale, que si la commission avoit voulu suivre son avis, elle n'auroit pas agi comme elle a fait.

C'est un fait remarquable, citoyens, que les actes les plus injustes de cette commission des

douze ne portent que dix signatures ; deux de ses membres ayant refusé d'y apposer la leur : ne semble-t-il pas que la justice a voulu que cette commission rappellât l'idée du décimvirat de Rome & en portât l'odieuse empreinte ?

Le plus grand mal de la convention nationale est le même que celui qui a travaillé les patriotes mêmes des deux précédentes assemblées nationales ; c'est ce mal qui travaille plus ou moins dans ce moment les patriotes de tous les départemens ; ce mal enfin, c'est que l'on manque encore de tout l'esprit public et patriotique qu'il faut que la généralité des français acquière pour s'élever à toute la hauteur de la liberté & de l'égalité républicaine :

Ce mal ou cette fièvre manifestera des accès plus ou moins sensibles, jusqu'à ce que toute la *ci-devanterie* sacerdotale, nobilière & bourgeoise soit radicalement effacée de toutes les ames, & que tous les français soient vraîment frères & sans-culottes de cœur & d'esprit.

Si les patriotes se souvenoient toujours que le grand sentiment du patriotisme doit absorber tous les autres ; que ce n'est ni son ami, ni son ennemi qu'un bon citoyen, qu'un fonctionnaire public, qu'un législateur surtout doit envisager lorsqu'il est question de la chose publique, il y auroit moins de ces individus, doués de quelques vertus de ménage & de coteries, qui figurent si mal parmi les législateurs & les citoyens utiles à la chose publique.

Il y a encore trop de français, citoyens, frères & amis, aussi estimables d'ailleurs que l'Orgon de Molière, qui sont la dupe des Tartufes politiques. Combien ai-je vu, dans la convention nationale, de ces patriotes, enfans encore embarrassés dans les langes, qui articulent à peine

le mot patriotisme qu'ils ont entendu répéter, mais dont ils ignorent encore plus ou moins le grand sens ?

Combien encore y a-t-il de ces hommes qui sont susceptibles de se passionner et de renoncer à l'exercice de leur propre raison, au point de ne penser, de n'agir, de ne se mouvoir que par le soufle et la volonté des charlatans ambitieux qui les conduisent à la lisière ?

Combien ai-je observé de ces hommes qui, comme les femmes, quittent leur nom-propre pour prendre celui des personnes avec lesquelles ils se promènent, mangent et couchent ?

Les honnêtes gens du marais sont vraîment de ce genre ; aussi ai-je entendu dire à quelques-uns d'entr'eux : il suffit qu'un tel, Marat, par exemple, soit d'un avis pour que je n'en sois pas. J'ai quelquefois répondu qu'avec une semblable façon de penser, un législateur devoit donner sa démission, parce que si l'avis de l'homme le plus immoral étoit le meilleur, c'étoit celui qu'un bon citoyen, et par conséquent un honnête homme, devoit adopter. Quelquefois aussi je ne répondois rien, parce que je sentois que j'aurois parlé à des hommes qui avoient des oreilles, mais qui n'entendoient pas : je me bornois à gémir sur ces hommes séduits et troublés par le souffle pefide de la haîne, de l'ambition, et peut-être de la trahison.

Ainsi, si généralement en France l'esprit public étoit dans les têtes, et si le vrai, si le grand patriotisme étoit tout entier dans les ames, des députés honnêtes, plus éclairés, n'auroient pas été si susceptibles d'être séduits et déviés de la ligne du vrai patriotisme : lorsqu'on leur parleroit de la chose publique, ils ne vous répondroient pas

par la confession vraie ou fausse de quelques montagnards, jacobins, etc.

Ce qui a surtout donné ces travers funestes à plusieurs hommes estimables d'ailleurs, ce sont les dénonciations que, dès les premiers temps de la convention nationale, n'ont cessé de vociférer Roland, Barbaroux, Louvet, Gensonné, Guadet, Vergniaud et leurs gens. Dans les affaires les plus importantes, leurs discours portoient l'empreinte de leur haîne et de leurs passions particulières. Je n'oublierai jamais que le même jour, le ministre de l'intérieur Roland, lut, ou fit lire à la convention nationale son compte rendu sur l'état de Paris, qui parloit beaucoup moins sur l'état du moment, que sur les journées du commencement de septembre ; le même jour, Brissot fait distribuer à tous les députés son pamphlet contre les jacobins et contre Paris ; le même jour enfin, Robespierre que l'on avoit violemment injurié, ayant pris la parole, pour donner le défi à ses ennemis, le journaliste Louvet se présente, comme pour accepter le défi, monte à la tribune, et lit une diatribe sanglante d'environ trois heures, contre Danton, Robespierre et Paris, et tout cela le même jour.

C'est depuis cette dégoûtante séance surtout que les dissentions haîneuses ont consumé en pure perte les momens de la convention nationale.

C'est là la grande faute, et j'ose le dire, le crime de la convention nationale, c'est ce que la postérité, et bientôt le peuple lui-même lui reprochera. Si la majorité de ses membres avoit sçu connoître et sentir l'esprit public, ils auroient sans doute été plus fidèles à la chose publique, ils auroient forcé au silence toutes ces ames forcénées, qui n'ont jamais rien voulu sacri-

fier à leur patrie de leur ambition, de leurs haînes et de leurs passions particulières ; si la majorité de la convention avoit été à la hauteur de ses grands devoirs, elle auroit dit : Le peuple nous a envoyé ici pour lui présenter une constitution la plus conforme aux bases de la liberté et de l'égalité, et pour veiller au salut de la patrie, menacée par les malveillans de l'intérieur, et par des ennemis nombreux auxquels la trahison a facilité l'invasion rapide de notre territoire.

Elle auroit dit aux dénonciateurs perfides qui lui faisoient sans cesse perdre de vue les grands objets qui seuls devoient l'occuper : Si vous n'êtes pas des calomniateurs, les tribunaux sont ouverts ; portez-y vos dénonciations et vos plaintes : si vous êtes indifférens à la chose publique, retirez-vous d'ici ; et si vous êtes des traîtres, tremblez.

D'ailleurs, sans compter les folliculaires et les agens du ministre de l'intérieur Roland, tous les moyens de séduction et de prudence serpentine étoient employés par les meneurs du côté droit et par leurs affidés : pendant les premiers mois de la convention, ça été un spectacle pour les observateurs que le manège de quelques députés habilement choisis, qui alloient et venoient dans la salle des séances, s'approchoient de leurs collègues, lioient des propos avec eux, les sondoient et leur insinuoient de leur mieux que Roland, Brissot, Gensonné, Guadet, &c., étoient des hommes vertueux, des honnêtes gens : que Danton, Robespierre, les députés de Paris et les autorités constituées de cette ville, ainsi qu'un grand nombre de ses habitans étoient des scélérats. Lorsque ce manège a eu produit son effet, il n'a plus été aussi sensible, mais il a toujours

eu lieu, plus ou moins, selon le besoin et les circonstances, par exemple, lorsque les meneurs avoient montré le bout de l'oreille.

Un moyen leur a encore beaucoup servi, c'est le bureau, et ils l'ont très-habilement employé : ce moyen est d'autant plus efficace, qu'il est fondé sur cette grande misère, cette petite vanité, qui paroît être la partie honteuse du cœur humain, et qui fait qu'un de vos mandataires, honnête homme d'ailleurs, désire la chaise de secrétaire ou le fauteuil de président, comme une petite fille de sept ans désire une robe neuve. En conséquence, chaque jour d'élection du président et des secrétaires, les meneurs, par le moyen de leurs affidés, transmettoient les listes et les noms que tous les échos et tous les roseaux du marais répétoient servilement; servilement, c'est le mot, car lorsque le tour de secrétariat fut venu pour Manuel, les évêques et les prêtres de ce marais donnèrent leurs voix à Manuel, qui les avoit si profondément indignés, lorsque le premier, il fit la motion de supprimer leur traitement. J'observe que les chefs du marais ne garnissoient pas toujours ces listes de leurs affidés les plus intimes, mais aussi de ceux qui leur avoient rendu quelques services, ou de ceux encore dont ils avoient lieu d'attendre de la reconnoissance.

La tactique de ces chefs m'a paru quelquefois si habilement, si profondément concertée, qu'il m'est souvent venu en pensée qu'ils avoient réalisé un projet conçu par un membre aussi du côté droit de l'assemblée constituante, et qui échoua par la probité indignée d'un collègue qui le révéla, dès qu'il lui a été confié. Voici ce projet : il consiste, 1°. à établir un comité secret de dix personnes ou décemvirs ; 2°. ces décem-

virs forment chacun une coterie de dix, lesquels, à leur tour, transmettent à d'autres le mot d'ordre : ce projet étoit conçu de manière que le comité des décemvirs devoit rester ignoré de tous les membres des coteries ou décades inférieures, et que chaque coterie même devoit ignorer l'existence des autres, etc.; ainsi le comité secret des décemvirs étoit l'ame invisible et générale qui devoit donner le mouvement à un nombre de députés, qui, comme il est facile de le concevoir, pouvoit être très-considérable.

Ce projet, qui peut s'appliquer à toutes les sourdes menées, à toutes les grandes intrigues, à toutes les conjurations; est vraîment un chef-d'œuvre, et par conséquent l'on voit qu'il n'étoit indigne des talens reconnus chez les meneurs du côté droit de la convention nationale; d'ailleurs, comme je l'ai déjà dit, de leur propre aveu, ils s'assembloient à huis-clos.

En général la tactique des meneurs du côté droit a toujours eu la phisionomie louche, des intrigues et de la diplomatie des cours des hommes d'états, comme les a désigné Marat, le convulsionnaire ou crisiaque permanent de la liberté et de la révolution.

La montagne n'a guères eu d'autre tactique que celle des francs sans-culottes, qui opinent, qui applaudissent, et qui désaprouvent, d'après l'impulsion du sentiment : quelquefois les formes des sans-culottes offrent des aspérités, mais ces aspérités même prouvent leur franchise.

Le comité de la montagne est l'assemblée populaire et publique des jacobins; ce n'est pas là où peuvent se tramer les conjurations et les intrigues funestes à la liberté du peuple, à l'égalité des droits, à l'unité et à l'indivisibilité de la république.

Citoyens, frères et amis : je ne puis tout vous dire, tout vous écrire, je ne puis vous exprimer tout ce qui compose l'intime conviction que j'ai des choses que je vous présente ; néanmoins, avant de finir, je crois devoir vous offrir quelques faits, dont le rapprochement pourra faire jaillir un faisceau de lumièrre.

Vous n'avez pas oublié la première séance de la convention nationale, celle du 21 septembre, et combien elle fut grande, majestueuse, éclatante et digne de vous.

Elle décréta dans ce grand jour :

1°. QU'IL NE PEUT Y AVOIR DE CONSTITUTION QUE CELLE QUI EST ACCEPTÉE PAR LE PEUPLE.

2°. QUE LES PERSONNES ET LES PROPRIÉTÉS SONT SOUS LA SAUVE-GARDE DE LA NATION.

3°. QUE LA ROYAUTÉ EST ABOLIE EN FRANCE.

Les deux premiers décrets ont été proposés par *Danton*, et le troisième, par *Collot-d'Herbois.*

Dans la séance du lendemain 22 septembre, la convention nationale, sur la proposition de Billaud-Varennes, décréta que *tous les actes publics porteront dorénavant la date de l'an premier de la république française.*

Dans la même séance, sur la proposition de Tallien, appuyée par Danton, la convention nationale *déclare que le peuple a le droit de choisir indistinctement parmi les citoyens.*

Eh bien ! citoyens, frères et amis, *Danton, Collot-d'Herbois, Billaud-Varennes, Tallien* sont tous montagnards, tous jacobins et députés de Paris : mais analysons encore deux ou trois séances, pour former le contraste.

Dans la troisième séance, des vapeurs venimeuses, de sombres nuages commencent à s'élever du marais, et ternissent le ciel pur de la convention nationale : Masuyer déclame contre

la commune de Paris et contre les commissaires qu'elle a envoyés dans les départemens, après la journée du 10 août; Roland, ministre de l'intérieur, propose la force armée.

La quatrième et la cinquième furent perdues en dénonciations et en déclamations sorties du marais, contre la commune, la députation, les triumvirs, les dictateurs, tous les factieux, et tous les anarchistes de Paris. Les hommes du marais qui se signalèrent le plus dans ces deux journées, furent Kersaint, Buzot, le journaliste Louvet, Barbaroux, etc.

Le montagnard Danton propose de décréter, 1°, la *peine de mort contre la dictature et le triumvirat ;* 2°, *que la république est une et indivisible.*

Les meneurs du marais, et Buzot en particulier, éludent la première proposition dont l'adoption pouvoit rendre le calme à la convention nationale.

La seconde fut cependant décrétée : c'est tout ce qui s'est fait de constitutionnellement utile dans ces trois dernières séances. (1)

Maintenant, frères et amis, bons citoyens, sincères et francs sans-culottes, comparez, je vous prie, d'après ces tableaux, la montagne avec le marais; lesquels, selon vous, marchoient plus rondement au but constitutionnel? lesquels étoient les plus fidèles au mandat du souverain, à la volonté du peuple, ou des scélérats de la montagne, ou des honnêtes gens et des hommes

---

(1) Pour s'assurer de la véracité de ces faits, on peut ouvrir un journal qui ne peut être récusé par aucun habitant du marais : c'est celui des débats, imprimé chez Baudouin, et qui, à cette époque, étoit dirigé par le dénonciateur Louvet lui-même.

vertueux du marais, pour me servir des nobles et fraternelles expressions, employées si souvent par ces derniers?

Maintenant, dis-je, frères et amis, prononcez; car si vous voulez être libres, il faut que vous soyez justes : si, dans la convention nationale, il y a eu un parti de factieux, d'agitateurs, de dictateurs, de triumvirs, de décemvirs, de traîtres enfin : ce parti étoit-il sur la montagne, qui se montre à tous les yeux, ou dans le marais, qui se couvre de brouillards noirs et épais ?

Enfin, citoyens, frères et amis, voilà l'acte constitutionnel que la convention nationale vous présente : c'est à vous à l'accepter, si vous jugez qu'il est conforme aux quatre grandes bases sur lesquelles doit être fondée la république française, la liberté, l'égalité, l'unité et l'indivisibilité. J'ose penser que vous reconnoîtrez que nous avons fait nos efforts pour atteindre à ce but; l'expression simple, claire et précise qui énonce cet acte, vous prouvera que la convention nationale du mois de juin ne veut pas vous tromper.

Je dois vous dire ce dont je suis persuadé, et ce que maintenant vous sentez aussi bien que moi, frères et amis, c'est que, sans les journées du 31 mai, 1 et 2 juin, nous n'aurions pu vous présenter dans ce moment l'acte constitutionnel, et que si les hommes qui soulevoient, qui envenimoient le marais n'eussent jamais été parmi nous, il y a long-temps que notre tâche seroit remplie.

Je finis, citoyens frères et amis, par deux réflexions sur les tribunes dont on vous dit aussi tant de mal : la première réflexion, c'est que ceux qui veulent vous irriter contre elles et contre Paris, sont ce qu'on appelle encore *les messieurs, les honnêtes gens*, c'est-à-dire ces *patriotes avec*

culottes, dont les aristocrates et les contre-révolutionnaires chantent souvent l'éloge, pour pouvoir plus impunément calomnier la révolution et les patriotes sans-culottes, les vrais amis de la liberté, de l'égalité, et de la république une et indivisible.

Ma dernière réflexion est que les tribunes de l'assemblée constituante et celles de l'assemblée législative ont aussi excité l'humeur des *messieurs, des honnêtes gens*, et *du côté droit de ces assemblées*, et que néanmoins vous avez reconnu que les plus grands torts n'étoient du côté des tribunes, dont vous avez confirmé le jugement.

Eh bien ! citoyens, les tribunes de la convention nationale sont encore les mêmes ; elles sont aussi composées en général des bons et francs sans-culottes de Paris, qui offrent vraîment, comme on l'a dit, l'extrait de tous les sans-culottes français, et qui voyant tout par leurs yeux, ne peuvent guères se tromper ; aussi, chers citoyens, frères et amis, si vous étiez à leur place ou avec eux, vous penseriez et jugeriez comme eux ; vous diriez avec moi : » Les » tribunes de la convention nationale aussi n'ont » pas tort au fond ; la postérité pensera comme » elles, et leer applaudira. «

Signé, PRUNELLE.

De l'imprimerie du Journal des hommes libres,
Chez R. Vatar et ass., rue de l'Université, n°. 139 ou 926.